

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 12 novembre 2018

La Métropole du Grand Paris s'engage résolument pour la qualité de l'air !

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris adopte la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE)

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris, réuni ce lundi 12 novembre 2018, sous la présidence de Patrick OLLIER, a adopté le projet de mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine qui interdira de manière progressive les véhicules polluants disposant des pastilles Crit'Air 5 et non classés à l'intérieur du périmètre de l'A86 à partir du 1^{er} juillet 2019. Il s'agit de l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la pollution de l'air et à terme, mieux respirer pour mieux vivre au sein de la Métropole.

Les élus métropolitains actent par un vote le principe de la mise en place de la ZFE métropolitaine :

Sur le rapport de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale, les élus métropolitains ont adopté le projet de mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) comme il en existe déjà dans 227 villes ou aires métropolitaines en Europe.

La ZFE métropolitaine concernera 79 communes à l'échelle de l'intra A86 et s'appliquera à compter de juillet 2019 aux véhicules Crit'Air 5 et non classés, quelle que soit leur motorisation (diesel ou essence). Pour les particuliers, cela correspond à un total de 118 000 véhicules immatriculés soit moins de 1% de l'ensemble du parc roulant.

Cette action a un effet bénéfique sur la santé de 5,6 millions d'habitants et répond à une urgence à la fois sanitaire (5000 décès prématurés par an sur le territoire de la Métropole), climatique (dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - GIEC) et juridique (loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et les directives européennes sur la qualité de l'air).

« Aujourd'hui, nous prenons une mesure historique. Nous avons un courage collectif pour prendre une décision en faveur de la santé publique de nos citoyens », précise Patrick OLLIER.

« La pollution tue, aujourd'hui, il n'y a plus de place pour la controverse au sein de la Métropole du Grand Paris », rappelle Daniel GUIRAUD.

Le Conseil métropolitain arrête un certain nombre de mesures nécessaires à l'accompagnement de la ZFE :

La mise en place de la ZFE s'accompagne nécessairement de dispositifs d'aides au renouvellement des véhicules.

Le Président de la Métropole a pris à cet effet l'engagement de constituer en lien avec l'Etat, la Ville de Paris et la Région, un guichet unique des aides, déjà attribuées par ces différentes institutions. L'aide de la Métropole est déjà cumulable avec la prime à la conversion de l'Etat et le bonus écologique. « *Métropole roule propre !* » est un dispositif d'aide allant de 3000€ à 5000€, selon les revenus du ménage, destiné aux particuliers métropolitains qui souhaitent remplacer leur véhicule Crit'Air 5 ou non classé, quel que soit le type de motorisation, par un véhicule non polluant.

Patrick OLLIER a également pris l'engagement en séance de constituer, dans le cadre de la gouvernance partagée, des groupes de travail :

- l'un dédié à la définition de critères, pour les revenus les plus modestes, par rapport aux aides qui sont attribuées par la Métropole ;
- l'autre consacré aux mesures alternatives à la voiture pouvant être instaurées. A ce titre, le Président OLLIER a rappelé avoir écrit à la Présidente de la Région Ile-de-France, Présidente d'Ile-de-France Mobilités et au Préfet de Région, pour garantir la mise en service du Grand Paris Express dans les délais et étudier les solutions transitoires afin d'assurer le report modal des usagers.

Le Président OLLIER a proposé, qu'à l'issue des travaux de ces groupes de travail, le Conseil métropolitain se réunisse si nécessaire pour faire le point sur le calendrier de mise en place de la ZFE.

Sur proposition du groupe « Ecologistes et citoyens », les élus métropolitains ont adopté, à la quasi-unanimité, un vœu repris à son compte et modifié par l'exécutif proposant une série de mesures pouvant également accompagner la mise en place de la ZFE métropolitaine (réseau temporaire de bus à fréquence élevée sur les lignes de transport en commun saturées, développement du covoiturage et du télétravail etc.).

Enfin, le Conseil métropolitain a demandé au Gouvernement que lui soit affecté une part de la Contribution Climat Energie (CCE) pour accompagner notamment le renouvellement du parc automobile métropolitain.

Pragmatisme et progressivité de la ZFE :

« Pragmatisme et progressivité doivent nous permettre d'accompagner la mise en place de la ZFE métropolitaine, qui devra nécessairement faire l'objet dès janvier 2019 de réunions avec les citoyens et d'un plan de communication très complet pour en faire la pédagogie », a rajouté Patrick OLLIER.

* * *

Adoption définitive du Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) :

Sur le rapport de Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale, le PCAEM a été adopté à la majorité par les Conseillers métropolitains.

Il s'agit du 1er document de planification correspondant à l'engagement de la Métropole du Grand Paris dans la lutte contre le changement climatique. La ZFE métropolitaine est un des éléments forts de ce schéma stratégique métropolitain.